



**Vous êtes artisan peintre ?  
Voici les assurances indispensables  
à votre activité professionnelle.**



Certaines assurances sont obligatoires, d'autres fortement recommandées :

	RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE	RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE	GARANTIE BONNE TENUE
PEINTURES DÉCORATIVES		✓	✓
PEINTURES TECHNIQUES IMPERMÉABILITÉ FAÇADES	✓	✓	
ISOLATION THERMIQUE EXTÉRIEUR	✓	✓	
REVÊTEMENTS SOLS SOUPLES	✓	✓	
REVÊTEMENT SOLS DURS	✓	✓	

Nos conseillers MAAF PRO se tiennent à votre disposition en agence, par téléphone ou dans vos locaux pour vous accompagner et répondre à vos questions.

